

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 février 2025</b>	<b>N° 2025-71</b>

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT  
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY  
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Françoise FREMY  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC  
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27  
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250207-lmc1105474A-DE-1-1  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025  
Publié : 13/02/2025

	<b>Conseil du 7 février 2025</b>	<i>Délibération</i>
	<p>ADG en charge du développement du territoire digital et connecté</p> <p>Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique</p>	<b>N° 2025-71</b>

**Subventions aux associations contribuant à l'action métropolitaine sur l'inclusion numérique - Projet ALADDIN et subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1/ Attribution de subventions dans le cadre du projet ALADDIN**

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté lancée en octobre 2018, la Préfecture de Région et Bordeaux Métropole ont signé une convention d'engagements réciproques, comprenant notamment un volet d'inclusion numérique à destination des personnes précaires.

Destiné aux publics les plus précaires de la métropole, ce projet nommé "ALADDIN" (ALADDIN : "A la découverte d'internet et du numérique") vise à familiariser avec le numérique (outils de messagerie, identité numérique, sécurité), les personnes précaires, vulnérables, exclues, réfugiées ou habitants de quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il apporte à ces publics fragiles un bagage utile de compétences et de culture numérique, leur permettant une plus grande autonomie.

Les actions engagées ces quatre dernières années ont prouvé que le projet ALADDIN répondait aux besoins des publics ciblés par la convention. Les personnes accompagnées ont pu bénéficier d'ateliers de médiation numérique d'une durée de 8 heures réparties en plusieurs sessions pour monter en compétence sur les outils de messagerie numérique, véritable clé d'entrée à la majorité des services en lignes, outils et usages numériques (particulièrement l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle). Sur 4 ans ce sont ainsi déjà plus de 3 000 personnes précaires qui ont été accompagnées au sein de plus de 12 quartiers prioritaires de la ville.

La phase suivante du projet ALADDIN, déployée par Bordeaux Métropole, vise à former plus de 1 000 personnes supplémentaires sur 12 mois en 2025.

Il est proposé d'autoriser par délibération l'attribution d'une subvention pour action spécifique dans le cadre du projet ALADDIN à trois associations telle que défini dans le tableau suivant :

<b>Organismes</b>	<b>Montant "subvention projet Aladdin" proposé au titre de l'année 2025</b>
Atelier Graphite	20 000 €
Emmaüs Connect	20 000€

Une vingtaine d'autres demandes de subvention dans le cadre du projet ALADDIN sont en cours d'instruction et feront l'objet d'une attribution ultérieure soit par voie de décision de la Présidente soit par voie de délibération dans l'hypothèse d'un dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions.

## **2/ Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 au bénéfice de l'association Pimms Médiation Bordeaux**

Dans le cadre de la stratégie métropolitaine d'ambitions numériques (délibération N°2021-568), Bordeaux Métropole a inscrit l'inclusion numérique au cœur de ses 7 orientations majeures.

Pour relever ce défi, Bordeaux Métropole s'appuie notamment sur les acteurs du territoire depuis 2016 en soutenant leurs actions par le biais de subventions de fonctionnement.

Par une délibération n°2024-556 en date du 6 décembre 2026, le Conseil a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle de 15 000 € au bénéfice des associations Atelier Graphite et Emmaüs Connect pour la période 2025-2027, les dépenses correspondantes étant imputées sur le budget principal, sur les crédits provisoires 2025 dans l'attente du vote du BP 2025, et sous réserve des votes des BP 2026 et 2027.

Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole accompagne également l'association PIMMS Médiation Bordeaux qui intervient non seulement dans l'accompagnement professionnel des usagers, leur accès au droit mais aussi dans la délivrance de formations numériques. Labellisé France Services depuis 2021, l'association PIMMS Médiation Bordeaux accueille un public varié (séniors, étudiants, personnes vulnérables) de la ville de Bordeaux mais aussi des habitants de la métropole. Près de 20 000 personnes ont ainsi été accompagnées en 2023 dont 10% habitaient hors ville de Bordeaux.

Grâce à son triporteur, l'association met également l'accent sur l'« aller vers » pour orienter ses actions vers les usagers qui ne poussent pas la porte de leur structure. Elle s'est notamment portée volontaire pour planifier des animations sur les sites où sera déployé le service « Wifi social et bornes de recharges ».

Notons que l'association participe activement au réseau d'inclusion numérique de Bordeaux Métropole par ses nombreuses interventions au GNI (Groupe Numérique Inclusif) mais aussi à la manifestation Aginum (Agir pour l'Inclusion Numérique).

Enfin, l'association a œuvré auprès de Bordeaux Métropole lors de la mise en place de la tarification solidaire dans le domaine du transport en multipliant les accompagnements des personnes éloignées du numérique.

Au titre de l'année 2025, il est proposé d'accompagner l'association PIMMS Médiation Bordeaux sous forme d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 15 000 €.

Les modalités liées au versement de cette subvention sont précisées dans une convention établie avec l'association dont le modèle est joint en annexe.

En effet, le versement sera soumis à des contrôles exercés par Bordeaux Métropole par le dépôt d'un bilan d'activités, d'un rapport financier et d'échanges trimestriels sur le terrain auprès de l'association engagée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,  
**VU** l'article L115-1 du Code de l'action sociale et des familles,  
**VU** la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018,  
**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,  
**VU** la délibération n°2020-455 du 27 novembre 2020 portant approbation de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'Etat et Bordeaux Métropole  
**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2021-568 du 23 septembre 2021 portant sur les ambitions numériques,  
**VU** la délibération n°2024/549 du 6 décembre 2024 relative à l'adoption du budget 2025 - ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Métropole à être identifiée et reconnue comme collectivité active et engagée sur l'e-inclusion et la lutte contre la pauvreté, et l'engagement dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention pour action spécifique dans le cadre du projet ALADDIN d'un montant total de 20 000 € en faveur de l'association Atelier Graphite pour former et accompagner les publics précaires dans leur montée en compétence sur les outils numérique de base,

**Article 2 :** d'attribuer une subvention pour action spécifique dans le cadre du projet ALADDIN d'un montant total de 20 000 € en faveur de l'association Emmaüs Connect pour former et accompagner les publics précaires dans leur montée en compétence sur les outils numérique de base,

**Article 3 :** d'attribuer une subvention pour action spécifique dans le cadre du projet ALADDIN d'un montant total de 20 000€ en faveur de l'association Pimms Médiation Bordeaux pour former et accompagner les publics précaires dans leur montée en compétence sur les outils numérique de base,

**Article 4 :** d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 d'un montant total de 15 000€ en faveur de l'association Pimms Médiation Bordeaux,

**Article 5 :** d'autoriser madame la Présidente ou son représentant, à signer les conventions d'attribution de subvention pour action spécifique dans le cadre du projet ALADDIN avec Atelier Graphite, Emmaüs Connect et Pimms Médiation Bordeaux dont le modèle est joint en annexe et tout acte afférent, précisant les conditions d'attribution de ces subventions,

**Article 6 :** d'autoriser madame la Présidente ou son représentant, à signer la convention d'attribution de subvention de fonctionnement au titre de 2025 avec Pimms Médiation Bordeaux dont le modèle est joint en annexe et tout acte afférent, précisant les conditions d'attribution de cette subvention,

**Article 7 :** d'imputer les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748 fonction 57, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Madame LECERF MEUNIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------